

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3104

24 octobre 2014

SOMMAIRE

Anton S.A.	148950	Hamel S.A.	148953
Apais Compta S.à r.l.	148946	Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.	148946
Arpex S.à r.l.	148950	Hansteen Germany (7) S.à r.l.	148946
Artemis Capital S.à r.l.	148948	Hansteen Germany (8) S.à r.l.	148946
Autonomy S.à r.l.	148946	Hansteen Glinde S.à r.l.	148946
Capellen Invest S.A.	148952	Hospitality Invest S.à r.l.	148947
Dacia S.à r.l.	148951	ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.	148949
DCCF Investment S.à r.l.	148952	Imatec-Innovative Machine Technology	148947
DCSF (Parallel) Holding S.à r.l.	148955	Immo301 Promotion S.A.	148947
DCSF (Parallel II) Holding S.à r.l.	148954	International Assets Finance S.à r. l.	148946
DCSF (Parallel II) Investment S.à r.l.	148954	INVESCO Real Estate Management S.à r.l.	148947
DCSF (Parallel) Investment S.à r.l.	148955	Jacky and Marcy's Sàrl	148954
De Ville Investments S.A.	148951	Juno Invest S. à r.l.	148953
Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l.	148951	Kualibat S.à r.l.	148947
Domain Name Next S.A.	148952	OVIVO Luxembourg S.à r.l.	148992
Euramco Safety, Sàrl	148949	Oxford Instruments Funding (Luxem- bourg) S.à r.l.	148967
Euric S.A.	148952	Patron Coledale S.à r.l.	148985
European News Exchange S.A.	148955	Patron Logan S.à r.l.	148956
Falcon Investor S.à r.l.	148949	Reliance Alternative Sicav	148991
Field Point III	148953	SIPL Partner 9 S.à r.l.	148948
Filap S.C.l.	148950	TNS Luxembourg Beta S.à r.l.	148961
Fiprolux S.A. - SPF	148953	Trust Logistique S.à r.l.	148965
Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A. .	148949	Urano LuxCo S.à r.l.	148951
Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A. .	148955	VEREF I Invest Co 5 S.à r.l.	148977
Galapagos LuxCo S.à r.l.	148950		
GCF Luxembourg Sàrl	148948		
Gratings Europe Industry S.A.	148954		

Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 116.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145952/9.

(140166269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Apais Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144612/10.

(140165098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

**Hansteen Dieselstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hansteen Germany (7) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014144821/11.

(140164697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

**Hansteen Germany (8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hansteen Glinde S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014144822/11.

(140164696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Rectificatif du dépôt n°140009955 du 17 janvier 2014

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014144842/12.

(140164713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Immo301 Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.858.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2014.
Référence de publication: 2014144859/10.
(140164702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.753.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2014.
Référence de publication: 2014144866/10.
(140164748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kualibat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.
R.C.S. Luxembourg B 158.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2014.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2014144913/11.
(140165110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 26 mai 2014.
Référence de publication: 2014144831/11.
(140164762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 56.368.

Les statuts coordonnés au 27/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Redange-sur-Attert, le 17/09/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire
Référence de publication: 2014144854/12.
(140165172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Artemis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.875.

—
Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L140089383 du 28/05/2014

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014145947/12.

(140166652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

GCF Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.134.

—
La décision suivante a été prise par le conseil de gérance de la Société en date du 11 juin 2014:

- Nomination, en tant que président du Conseil de Gérance de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Keith Burman, gérant de la Société, né le 6 mars 1970 à Cape Town (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre, 2014.

Pour la Société

Tony Whiteman

Gérant

Référence de publication: 2014146134/16.

(140166754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

SIPL Partner 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.707.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société avec effet au 11 septembre 2014

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Andrew HUDSON, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à l'adresse suivante: 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

SIPL Partner 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014145783/26.

(140165443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Euramco Safety, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.688.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146096/9.

(140166072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 158.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014146173/11.

(140166182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.989.

Le bilan au 03.02.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014146107/14.

(140166356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Falcon Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.800,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.864.

Suite au contrat, signé en date du 6 mars 2014, les 38.832 parts sociales de la Société détenues par Falcon Equity S.à r.l., ayant siège social au 5, Jean Monnet L-2180 Luxembourg, ont été transférées comme suit:

- 14.480 parts sociales ont été transférées à la société Falcon ME SPV SCA, ayant siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- 9.872 parts sociales ont été transférées à la société Falcon Private Equity Malaysia SDN. BHD., ayant siège social au 5, Jalan Bangsar Utama 1, 59000 Kuala Lumpur, Malaisie;

- 14.480 parts sociales ont été transférées à la société Czech Telecom LP, ayant siège social au 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON INVESTOR S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014146110/20.

(140166833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145939/9.

(140166205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Arpex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 25, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.719.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145943/9.

(140166722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Galapagos LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 186.260.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

L'associé de la Société, TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galapagos LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014146124/17.

(140166439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Filap S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Zone Artisanale Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg E 665.

Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 17 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet, se sont réunis les associés de la société civile immobilière FILAP S.C.I., susvisée, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de la gérante unique, à savoir, Madame Bernadette Reuter.

Deuxième résolution

Est nommée gérante, à la place de la gérante démissionnaire:

Madame Susi THILL, née le 11 septembre 1959 à Pétange, et demeurant à L-4795 Linger, 61a, rue du Bois.
Son mandat prend effet immédiatement et est valable pour une durée indéterminée.

Bascharage, le 17 juillet 2014.

Peter Friberg / Françoise Bouvez

Les associés

Référence de publication: 2014146712/19.

(140166964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Dacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.282.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014146051/9.
(140166248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

De Ville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014146072/9.
(140166219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue d'Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 146.553.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014146079/13.
(140166338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Urano LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.378.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société, daté du 17 mars 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 17 mars 2014, la société Helios Investors II, Africa Ltd., ayant son siège social à Alexander House, 3^{ème} étage, MS-Ebène, Ile Maurice, a transféré les parts suivantes détenues dans la Société:

- 875 parts sociales

à Urano Co-Investment Partners II L.P., ayant son siège social à South Church Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmanes et

- 1,992 parts sociales

à Urano Co-Investment Partners III L.P., ayant son siège social à South Church Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmanes et

- 7,379 parts sociales

à Urano Co-Investment Partners IV L.P., ayant son siège social à South Church Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014145840/23.

(140165842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Domain Name Next S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 173.856.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17.09.2014.

Référence de publication: 2014146054/10.

(140166105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

DCCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 172.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146065/10.

(140166399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Euric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.643.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2014

Démission de Monsieur Piron Yves, né le 10 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-1225 Luxembourg, Rue Béatrix de Bourbon 7, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Nomination de Monsieur PALINKAS Thomas, né le 08/01/1951 à Bremerhaven, domicilié 33 Rue Léon Moulin L-2122 Luxembourg / Cents en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014146097/13.

(140166113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 87.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 17 septembre 2014

L'Assemblée Générale a pris acte de la révocation des personnes suivantes en tant qu'administrateurs:

- M. Nicolas Tommasini
- Ott&Co S.A.
- M. Yves Désiront

Et en tant qu'administrateur délégué: M. Yves Désiront.

L'Assemblée Générale a également pris acte de la nomination des personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant qu'administrateurs:

- Tomas Salajka, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7 Charlese de Gaulla, CZ- 160 00 Prague 6
- Jiri Dederá, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 1601/47 Vaclaveske Namesti, CZ- 110 00 Prague 1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014146014/21.

(140166346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Field Point III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146101/9.

(140166247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.688.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146117/9.

(140166706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2014

- L'assemblée des actionnaires a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

- L'assemblée des actionnaires décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège social de la société, 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pour HAMEL S.A. (en liquidation)

Signatures

Référence de publication: 2014146156/17.

(140166087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Juno Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.220.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Madame Sylvie Lexa en sa qualité de gérant de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 septembre 2014, il a été décidé de nommer Madame Emmanuelle Barczak, né le 16 septembre 1976 à Thionville (France), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant, avec effet immédiat en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mrs. Sylvie Lexa as manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 15 September 2014, it has been decided to appoint Mrs. Emmanuelle Barczak, born on 16 September 1976 in Thionville (France), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as manager in place of the resigning manager with immediate effect for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146805/19.

(140167195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

DCSF (Parallèle II) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146066/10.

(140166398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

DCSF (Parallèle II) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146067/10.

(140166397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Jacky and Marcy's Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2528 Luxembourg, 4, Sentier de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 121.887.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014146192/13.

(140166514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

G.E.I. S.A., Gratings Europe Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.050.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 15 septembre 2014 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat, Madame Nelly NOEL, née le 26 octobre 1946 à Esch-sur-Alzette et demeurant au 121, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Le Conseil d'Administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Mr Jean-Jacques KOCH

- Mr Pierre-Paul BOEGEN

- Mme Nelly NOEL

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014146140/21.

(140166165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

DCSF (Parallel) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146068/10.

(140166396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

DCSF (Parallel) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146069/10.

(140166395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.989.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014146108/14.

(140166357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 17 juillet 2014, que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Henning Tewes et décide de nommer en remplacement Monsieur Adrian Wells, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Le Conseil d'administration décide également de nommer Monsieur Adrian Wells en qualité d'administrateur-délégué de la société, en remplacement de Monsieur Henning Tewes.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Alain Flammang et décide de nommer en remplacement Monsieur Andreas Fischer ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146100/20.

(140166232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Patron Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.208.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 1st, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Logan S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3rd, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Logan S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gestion peut être désigné par le conseil de gestion pour chaque conseil de gestion de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gestion désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gestion. Le conseil de gestion peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gestion.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
 - Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42290. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145030/291.

(140165056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

TNS Luxembourg Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.910.545,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.276.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TNS Luxembourg Beta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76276 and having a share capital of EUR 47,763,625 (the Company), incorporated on 18 May 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C-741 on 10 October 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 8 September 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Turris S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of USD 1,800,000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Adrien Pastorelli, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and that the entirety of the share capital is thus duly

represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced hereinafter.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) based on EUR/USD exchange rate of 1.31845005 and divided into 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five) shares with a nominal value of USD 32.96 (thirty-two Dollars of the United States of America and ninety-six Cents) each (the Existing Shares);

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of USD 61,061,018.20 (sixty-one million sixty-one thousand eighteen Dollars of the United States of America and twenty Cents) to bring the share capital from its current amount of USD 62,971,563.20 (sixty-two million nine hundred seventy-one thousand five hundred sixty-three Dollars of the United States of America and twenty Cents) to a new amount of USD 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five Dollars of the United States of America) through the reduction of the nominal value of the shares of the Company from USD 32.96 (thirty-two Dollars of the United States of America and ninety-six Cents) to USD 1 (one Dollar of the United States of America) with the allocation of the balance (i.e. USD 61,061,018.20) to a distributable reserve of the Company which will enable the Company to clear its current deficit on said reserve;

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the amendments to the share capital of the Company resolved under the resolutions 2. and 3. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the share capital reduction referred to in the above resolution 3 in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from its current denomination in Euro (EUR) to a new denomination in United States Dollar (USD) (according to the foreign exchange rate of USD 1.31845005 pursuant to which EUR 1 (one Euro) was equal to USD 1 (one Dollar of the United States of America) as determined using the FXall Foreign Exchange Trading Platform as the appropriate rate to use for the 9th September 2014), and as a consequence, to convert the share capital of the Company of EUR 47,763,625 (forty-seven million seven hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five Euro) to USD 62,971,563.20 (sixty-two million nine hundred seventy-one thousand five hundred sixty-three Dollars of the United States of America and twenty Cents), with effect as of the date hereof.

The Meeting acknowledges that, as a consequence of such currency conversion, the share capital of the Company is now set at USD 62,971,563.20 (sixty-two million nine hundred seventy-one thousand five hundred sixty-three Dollars of the United States of America and twenty Cents) represented by 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five) shares with a nominal value of USD 32.96 (thirty-two Dollars of the United States of America and ninety-six Cents) each.

As a consequence of the adoption of the present resolution, the Meeting resolves that article 6 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fourth resolution below (as further amended in the following resolutions).

Third resolution

The Meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of USD 61,061,018.20 (sixty-one million sixty-one thousand eighteen Dollars of the United States of America and twenty Cents) (the Amount of the Capital Reduction) to bring the share capital from its current amount of USD 62,971,563.20 (sixty-two million nine hundred seventy-one thousand five hundred sixty-three Dollars of the United States of America and twenty Cents) to a new amount of USD 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five Dollars of the United States of America) through the reduction of the nominal value of the shares of the Company from USD 32.96 (thirty-two Dollars of the United States of America and ninety-six Cents) to USD 1 (one Dollar of the United States of America), with the allocation of the Amount of the Capital Reduction to a distributable reserve of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above second and third resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five Dollars of the United States of America), represented by 1,910,545 (one million nine hundred ten thousand five hundred forty-five) shares of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the registration of the share capital reduction in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TNS Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76276 et ayant un capital social de 47.763.625 EUR (la Société), constituée le 18 Mai 2000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C-741 du 10 octobre 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Turris S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 1.800.000 USD (l'Associé Unique), représentée par Maître Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 1.931.945 (un million neuf cent trente-et-un mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de modifier la dénomination actuelle du capital social libellé en euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) conformément au taux de change EUR/USD de USD 1,31845005 et divisé en 1.910.545 (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 32,96 USD (trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-seize cents) chacune (Les Parts Sociales Existantes);

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 61.061.018,20 USD (soixante et un millions soixante et un mille dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 62.971.563,20 USD (soixante-deux millions neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents) à un nouveau montant de 1.910.545 (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de réduire la valeur nominale de chaque part sociale de 32,96 USD (trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-seize cents) à 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) avec

allocation du solde (soit 61.061.018,20 USD) à une réserve distribuable de la Société qui permettra à la Société d'apurer son déficit actuel par ladite réserve;

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de façon à y refléter les modifications apportées au capital social de la Société décidées aux résolutions 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la dénomination actuelle du capital social libellé en euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) (conformément au taux de change de EUR/USD 1,31845005 selon lequel 1 euro (un euro) équivalait à 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) tel que déterminé par la plateforme FXall Foreign Exchange Trading comme étant le taux approprié à appliquer le 9 septembre 2014), avec comme conséquence, la conversion du capital social de la Société d'un montant de 47.763.625 EUR (quarante-sept millions sept cent soixante-trois mille six cent vingt-cinq Euros) en 62.971.563,20 USD (soixante-deux millions neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents), avec effet à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée prend acte, qu'en conséquence du changement de devise, le capital social de la Société s'élève désormais à un montant de 62.971.563,20 USD (soixante-deux millions neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents) représenté par 1.910.545 (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 32,96 USD (trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-seize cents).

Il résulte de l'adoption de la présente résolution que l'article 6 des Statuts sera modifié en conséquence et aura, dès lors, la teneur qui apparaît dans la quatrième résolution ci-dessous (tel que modifiée dans les résolutions suivantes).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 61.061.018,20 USD (soixante et un millions soixante et un mille dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents) (le Montant de la Réduction du Capital Social) afin de réduire le capital social de son montant actuel de 62.971.563,20 USD (soixante-deux millions neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents) à un nouveau montant de 1.910.545 USD (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de réduire la valeur nominale de chaque part sociale de 32,96 USD (trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-seize cents) à 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), le Montant de la Réduction du Capital Social étant attribué à une réserve distribuable de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de façon à y refléter les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 1.910.545 (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 1.910.545 (un million neuf cent dix mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications mentionnées ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 2.200.-Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version

française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144512/206.

(140163651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Trust Logistique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.177.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1) Monsieur Georgy FAN, ingénieur, né le 7 février 1965 à St. Petersbourg (Russie), demeurant 17, Grand-rue à L-6630 Wasserbillig;

2) Monsieur Georgy Georgyevich FAN, étudiant, né le 3 avril 1990 à St. Petersbourg (Russie), demeurant 17, Grand-rue à L-6630 Wasserbillig;

3) Madame Anna LIKHACHEVA, biologiste, née le 26 février 1978 à Moscou (Russie), demeurant 30, ul. Ak. Pavlova, app 66, 121552, Moscou (Russie);

4) Monsieur Petr LYSENKO, économiste, né le 29 février 1976 à Krasnojarskij Krai (Russie), demeurant 2a, ul. Palikha, app 6, 127055, Moscou (Russie).

Madame Anna LIKHACHEVA et Monsieur Petr LYSENKO, prénommés, ici représentés par Monsieur Georgy FAN, demeurant 17, Grand-rue à L-6630 Wasserbillig sur base de deux procurations sous seing privés délivrées à Moscou le 6 août 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations de logistiques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TRUST LOGISTIQUE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Echternach. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Georgy FAN, prénommé, vingt-quatre parts sociales,	24
2) Monsieur Georgy Georgyievich FAN, prénommé, vingt-six parts sociales,	26
3) Madame Anna LIKHACHEVA, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
4) Monsieur Petr LYSENKO, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georgy FAN, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. FAN, G. G. FAN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 12 septembre 2014. Relation: REM/2014/1974. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144518/121.

(140164287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Oxford Instruments Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 190.183.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Oxford Instruments UK 2013 Limited, a company incorporated under the law of the United Kingdom, having its registered office at Tubney Woods, Abingdon (Oxfordshire), Oxon OX13 5QX (United Kingdom), registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 8384685

here represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally at 9, Rabatt L-6475 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Oxford Instruments Funding (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)**Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of April of each year and ends on the thirty-first (31) of March of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 March 2015.

Subscription and Payment

Oxford Instruments UK 2013 Limited, pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Curtis Thomas, born in Southampton (United Kingdom), on 20/03/1970, with professional address at Tubney Woods, Abingdon (Oxfordshire), Oxon OX13 5QX, United Kingdom as manager of the Company.

- Grün Martine, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 19/03/1975, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as manager of the Company.

- Wantz Jean, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 17/05/1966, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Oxford Instruments UK 2013 Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Tubney Woods, Abingdon (Oxfordshire), Oxon OX13 5QX (Royaume-Uni), enregistrée au Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8384685

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à 9, Rabatt L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Oxford Instruments Funding (Luxembourg) S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mars 2015.

Souscription et Libération

Oxford Instruments UK 2013 Limited, prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille dollars américains (20.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Curtis Thomas, né à Southampton (Royaume-Uni), le 20/03/1970, ayant son adresse professionnelle à Tubney Woods, Abingdon Oxon OX13 5QX, Oxfordshire (Royaume-Uni) comme gérant de la Société.

- Grün Martine, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19/03/1975, ayant son adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de la Société.

- Wantz Jean, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17/05/1966, ayant son adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145008/525.

(140164453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

VEREF I Invest Co 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 180.008.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.892, here represented by Me James MURPHY, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed is the sole partner of VEREF I INVEST CO 5 S.À R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 180.008, incorporated on August 8, 2013 by deed of the aforementioned notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C number 2607 on October 18, 2013, (the Company).

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

I. Approval of the creation of a new class of parts in the Company, the preference parts (the "Preference Parts") with rights and obligations as set out in agenda item IV below and the reclassification of the existing parts in the Company as ordinary parts;

II. Approval of the increase of the capital of the Company by an amount of one thousand three hundred eighty nine Euro (EUR 1,389.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 13,889.-) by the issuance of thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) preference parts having a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, (the "New Preference Parts");

Approval of the subscription for all thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) New Preference Parts by VICTORY (ORANGE) S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.549, ("Victory Orange"), as the new preference partner, and the paying up of these New Preference Parts by a cash contribution of one thousand three hundred eighty nine Euro (EUR 1,389.-);

III. Approval of the amendment of article 6 of the Articles of Association of the Company to reflect the above creation of Preference Parts and capital increase as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is set at thirteen thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 13,889.-), represented by;

- thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) redeemable preference parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, and

- one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable ordinary parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The preference parts in issue shall represent at all times ten (10) percent of the corporate capital of the Company.

All parts may be issued with a premium. The funds received as premium or other capital (surplus) contributions in respect of any class of parts are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital (surplus) contribution reserve, each time to be ear-marked for the relevant class of parts, except for those allocated to any legal reserve. For the avoidance of doubt, any balance standing to the credit of such special reserve accounts shall not be treated as fungible and must be reserved, in whole or in part, only for distributions to the holder of parts in respect of which such funds have been paid in as premium or as other capital (surplus) contributions.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-), represented by:

- ten million (10,000,000) redeemable preference parts, and
- ninety million (90,000,000) redeemable ordinary parts,

all with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each. During the period of five (5) years from the date of the Company's deed of amendment of the Articles of Association dated 5 September 2014, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association."

IV. Further approval of the amendment of article 7 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 7.** Subject to the prior written approval of the Partner(s), the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

The redemption value of the parts to be redeemed shall be calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager in office at that time is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws."

V. Approval of the subsequent amendment of article 18 of the Articles of Association as follows:

18.1. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses, represents the net profit of the Company. Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partner(s).

18.2. Any dividends declared by the Company from the profits available for distribution shall be distributed among the holder(s) of parts as follows:

(i) to the holders of the preference parts in proportion to the number of parts it/they hold(s) being equal to the amount of distributable profits available to the Company calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time;

(ii) to the holders of the ordinary parts in proportion to the number of parts it/they hold(s) equal to the amount of distributable profits available to the Company calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time.

18.3. The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the three (3) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist; and that any interim dividends will be distributed in accordance with Article 18.2.”

VI. Approval of the subsequent amendment of article 19 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 19.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be the Partner(s), and who are appointed by the general meeting of the Company.

During the liquidation of the Company, any balance of liquidation proceeds after settlement of all third party liabilities of the Company shall be distributed, whether in cash or in kind, to the Partners in the following order of priority:

(i) to the holders of the Preference Parts for the amount of the nominal value plus any paid in premium or other capital (surplus) contribution attaching to such parts;

(ii) to the holders of the Ordinary Parts for the amount of the nominal value plus any paid in premium or other capital (surplus) contribution attaching to such parts; and

(iii) any surplus to the holders of Preference Parts and Ordinary Parts in the proportions as determined in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time.”

That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to approve the creation of a new class of parts in the Company the Preference Parts with rights and obligations as set out in Article 18 of the Articles of Association, as amended pursuant to this notarial deed, and the reclassification of the existing parts in the Company as ordinary parts.

Second resolution

The sole partner resolves to approve the increase of the capital of the Company by an amount of one thousand three hundred eighty nine Euro (EUR 1,389.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 13,889.-) by the issuance of thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) New Preference Parts.

Subscription and payment

The sole partner resolves to approve the subscription for all thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) New Preference Parts by Victory Orange, here represented by James MURPHY, attorney-at-law, having his professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature (which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time), as the new preference partner, and the paying up of these New Preference Parts by a cash contribution of one thousand three hundred eighty nine Euro (EUR 1,389.-).

The existence and value of the cash contribution is confirmed by way of a bank blocking certificate issued by Bank Internationale à Luxembourg showing that the cash amount of one thousand three hundred eighty nine Euro (EUR 1,389.-) has been deposited by, or on behalf of, Victory Orange into the Company's bank account held with Bank Internationale à Luxembourg, which certificate has been given.

Third resolution

The partners of the Company unanimously resolve to approve the amendment of article 6 of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is set at thirteen thousand eight hundred eighty nine Euro (EUR 13,889.-), represented by;

- thirteen thousand eight hundred ninety (13,890) redeemable preference parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, and

- one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable ordinary parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The preference parts in issue shall represent at all times ten (10) percent of the corporate capital of the Company.

All parts may be issued with a premium. The funds received as premium or other capital (surplus) contributions in respect of any class of parts are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital (surplus) contribution reserve, each time to be ear-marked for the relevant class of parts, except for those allocated to any legal reserve. For the avoidance of doubt, any balance standing to the credit of such special reserve accounts shall not be treated as fungible and must be reserved, in whole or in part, only for distributions to the holder of parts in respect of which such funds have been paid in as premium or as other capital (surplus) contributions.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-), represented by:

- ten million (10,000,000) redeemable preference parts, and
 - ninety million (90,000,000) redeemable ordinary parts,
- all with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

During the period of five (5) years from the date of the Company's deed of amendment of the Articles of Association dated 5 September 2014, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Fourth resolution

The Company's partners unanimously resolve to further approve the amendment of article 7 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 7.** Subject to the prior written approval of the Partner(s), the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

The redemption value of the parts to be redeemed shall be calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager in office at that time is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.”

Fifth resolution

The Company's partners unanimously resolve to approve the subsequent amendment of article 18 of the Articles of Association as follows:

18.1. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses, represents the net profit of the Company. Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partner(s).

18.2. Any dividends declared by the Company from the profits available for distribution shall be distributed among the holder(s) of parts as follows:

(i) to the holders of the preference parts in proportion to the number of parts it/they hold(s) being equal to the amount of distributable profits available to the Company calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time;

(ii) to the holders of the ordinary parts in proportion to the number of parts it/they hold(s) being equal to the amount of distributable profits available to the Company calculated in accordance with any applicable investment arrangement entered into by among others the Company and the Partner(s) from time to time.

18.3. The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the three (3) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within

thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist; and that any interim dividends will be distributed in accordance with Article 18.2.”

Sixth resolution

The partners of the Company finally unanimously resolve to approve the subsequent amendment of article 19 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 19.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be the Partner(s), and who are appointed by the general meeting of the Company.

During the liquidation of the Company, any balance of liquidation proceeds after settlement of all third party liabilities of the Company shall be distributed, whether in cash or in kind, to the Partners in the following order of priority:

(i) to the holders of the Preference Parts for the amount of the nominal value plus any paid in premium or other capital (surplus) contribution attaching to such parts;

(ii) to the holders of the Ordinary Parts for the amount of the nominal value plus any paid in premium or other capital (surplus) contribution attaching to such parts; and

(iii) any surplus to the holders of Preference Parts and Ordinary Parts in the proportions as determined in accordance with any applicable co-investment arrangement entered into by the Company and the Partner(s) among others from time to time.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

VEREF I INVEST Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.892, ici représentée par Me James MURPHY, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée VEREF I INVEST Co 5 S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en attente d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte du notaire soussigné, ayant sa résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 13 août 2013, par acte du notaire numéro 2607 publié au Mémorial C, le 18 octobre 2013 (la «Société»).

Le comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

I. Approbation de la création d'une nouvelle classe de parts de la Société, les parts préférentielles (les «Parts Préférentielles») auxquelles sont attachés les droits et obligations tels qu'énoncés dans le point IV de l'ordre du jour ci-dessous et de la reclassification de toutes les parts existantes de la Société en parts ordinaires.

II. Approbation de l'augmentation du capital de la Société par un montant de mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 1.389,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 13.889,-) par l'émission de treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de dix Centimes d'Euro (EUR.10) chacune, (les «Nouvelles Parts Préférentielles»).

Approbation de la souscription de toutes les treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) Nouvelles Parts Préférentielles par VICTORY (ORANGE) S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.549 («Victory Orange») en tant que nouvel associé préférentiel et la

libération de ces Nouvelles Parts Préférentielles par un apport en espèces de mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 1.389).

III. Approbation de la modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter la création des Nouvelles Parts Préférentielles et l'augmentation de capital mentionné ci-dessus tel que suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 13.889 -), représenté par;

- treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) parts préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts ordinaires rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts préférentielles doivent représenter à tout moment les dix (10) pourcent t du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus à titre de prime d'émission ou d'autres capitaux (excédent) des contributions à l'égard d'une catégorie de parts sont attribués à une réserve de prime spéciale ou, dans le cas échéant, à un fond spécial (excédent) réserve des contributions, à chaque fois pour être affecté à la catégorie relative des parts, à l'exception de celles accordées pour toute réserve légale. Pour dissiper tout doute, le solde inscrit au crédit de ces comptes de réserve spéciaux ne doit pas être considéré comme fongible et doit être réservé, en tout ou en partie, uniquement pour les distributions au titulaire des parts à l'égard duquel les fonds ont été versés comme prime ou sous une autre forme de capital (excédent) des contributions.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par:

- dix millions (10.000.000) de parts préférentielles rachetables,
- quatre-vingt-dix millions (90.000.000) de parts ordinaires rachetables, toutes d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte modifiant les Statuts du 5 septembre 2014, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles, aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates, dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement à procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et dans le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droit de souscription ou tout autre instrument financier de dette aux autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou des parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.»

IV. Approbation de la modification de l'article 7 des Statuts tel que suit:

" **Art. 7.** Sous réserve de l'approbation écrite préalable des Associé(s), le gérant(s) peut/peuvent racheter la totalité ou une partie des parts.

Si le gérant(s) détermine(s) de racheter des parts, il/ils peut/peuvent donner le(s) titulaire(s) des parts de préavis raisonnable de la rédemption comme il / ils détermine(nt).

La valeur des parts rachetées doit être calculée conformément à un accord applicable d'investissement conclu entre autres par la Société et l'Associé(s) de temps en temps.

Chaque porteur de ces parts soit doit signer et remettre ces documents ou actes soit doit prendre les mesures qui pourraient être requises par la Société pour donner effet à ces dispositions. Chaque gérant nommé à ce moment-là est octroyé par procuration par chaque titulaire des parts à signer et à remettre ces documents ou instruments soit doit de prendre de telles actions au nom et pour le compte de ce titulaire des parts dans la mesure où ce titulaire de parties omet de le faire.

Une fois une part est rachetée, le titulaire de cette part cesse d'avoir droit à tous les droits à l'égard de celui-ci (à l'exception du droit de recevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le gérant(s) doit/doivent soit racheter des parts à partir des réserves distribuables soit réémettre ces parts immédiatement à de nouveaux associés. Sinon, le gérant(s) peut/peuvent à son / leurs discrétion, décider d'annuler toutes les parts rachetées et est / sont alors autorisé(s) à prendre les mesures nécessaires pour enregistrer la modification des statuts et de publier la modification conformément à la législation luxembourgeoise applicable."

V. Approbation de la modification de l'article 18 des Statuts tel que suit:

« **Art. 18.**

18.1 Le produit constaté dans l'inventaire annuel, en déduisant les frais généraux, amortissements et autres charges, constitue le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, cinq pourcent (5%) est prélevé pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition du/des Associé(s).

18.2 Toute dividende déclaré aux bénéficiaires disponible pour distribution sera distribué à/aux Associé(s) comme suit;

(i) aux porteurs des parts préférentielles en proportion du nombre des parts qu'il(s) détien(nen)t étant égale au montant des bénéficiaires distribuables disponibles à la Société calculée en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et entre autres, l'Associé(s), de temps en temps;

(ii) aux porteurs des parts ordinaires en proportion du nombre des parts qu'il(s) détien(nen)t calculé en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et l'Associé (s), entre autres, de temps en temps.

18.3 Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires en respectant seulement les deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date de ladite décision de déclaration de dividendes; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant en concordance avec l'Article 18.2.»

VI. Approbation de la modification subséquente de l'article 19 des Statuts tel que suit:

« **Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Durant la liquidation de la Société tout solde du produit de liquidation sera distribuée, soit en espèce soit en nature, aux Associés, dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aux porteurs des Parts Préférentielles pour un montant égal à la valeur nominale avec le montant de la prime d'émission ou contribution de l'excédent de capital versé relativement à leurs parts;

(ii) aux porteurs des Parts Ordinaires pour un montant égal à la valeur nominale avec le montant de la prime d'émission ou contribution de l'excédent de capital versé relativement à leurs parts; et

(iii) tout surplus aux porteurs des Parts Préférentielles et Parts Ordinaires calculé en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et entre autres, l'Associé(s), de temps en temps.»

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver la création d'une nouvelle classe de parts de la Société, les Parts Préférentielles auxquelles sont attachés les droits et obligations tels qu'énoncés dans article 18 des Statuts de la Société, modifiés en vertu de l'acte présent du notaire, et la reclassification de toutes les parts existantes de la Société en parts ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société par un montant de mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 1.389,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 13.889,-) par l'émission de treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) Nouvelles Parts Préférentielles.

Souscription

L'associé unique décide d'approuver la souscription pour les treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) Nouvelles Parts Préférentielles par Victory Orange, ici représenté par Me James MURPHY, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), (laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci), en tant que nouvel associé préférentiel, et la libération de ces Nouvelles Parts Préférentielles par un apport en nature de mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 1.389) en espèces.

L'existence et la valeur de l'apport est confirmée par un certificat de blocage émis par Bank Internationale à Luxembourg démontrant que le montant mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 1.389) a été déposé par, et pour la compte de, Victory Orange, sur le compte tenu par la Société avec Bank Internationale à Luxembourg, lequel certificat a été remis.

Troisième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier en conséquence l'article 6 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 13.889 -), représenté par;

- treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) parts préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, et

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts ordinaires rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts préférentielles doivent représenter à tout moment les dix (10) pourcent du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus à titre de prime d'émission ou d'autres capitaux (excédent) des contributions à l'égard d'une catégorie de parts sont attribués à une réserve de prime spéciale ou, dans le cas échéant, à un fond spécial (excédent) réserve des contributions, à chaque fois pour être affecté à la catégorie relative des parts, à l'exception de celles accordées pour toute réserve légale. Pour dissiper tout doute, le solde inscrit au crédit de ces comptes de réserve spéciaux ne doit pas être considéré comme fongible et doit être réservé, en tout ou en partie, uniquement pour les distributions au titulaire des parts à l'égard duquel les fonds ont été versés comme prime ou sous une autre forme de capital (excédent) des contributions.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par:

- dix millions (10.000.000) de parts préférentielles rachetables,
- quatre-vingt-dix millions (90.000.000) de parts ordinaires rachetables, toutes d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte modifiant les Statuts du 5 septembre 2014, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles, aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates, dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement à procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et dans le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droit de souscription ou tout autre instrument financier de dette aux autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou des parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 7 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Sous réserve de l'approbation écrite préalable des Associé(s), le gérant(s) peut/peuvent racheter la totalité ou une partie des parts.

Si le gérant(s) détermine(s) de racheter des parts, il/ils peut/peuvent donner le(s) titulaire(s) des parts de préavis raisonnable de la rédemption comme il / ils détermine(nt).

La valeur des parts rachetées doit être calculée conformément à un accord applicable d'investissement conclu entre autres par la Société et l'Associé(s) de temps en temps.

Chaque porteur de ces parts soit doit signer et remettre ces documents ou actes soit doit prendre les mesures qui pourraient être requises par la Société pour donner effet à ces dispositions. Chaque gérant nommé à ce moment-là est octroyé par procuration par chaque titulaire des parts à signer et à remettre ces documents ou instruments soit doit de prendre de telles actions au nom et pour le compte de ce titulaire des parts dans la mesure où ce titulaire de parties omet de le faire.

Une fois une part est rachetée, le titulaire de cette part cesse d'avoir droit à tous les droits à l'égard de celui-ci (à l'exception du droit de recevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le gérant(s) doit/doivent soit racheter des parts à partir des réserves distribuables soit réémettre ces parts immédiatement à de nouveaux associés. Sinon, le gérant(s) peut/peuvent à son / leurs discrétion, décider d'annuler toutes les parts rachetées et est / sont alors autorisé(s) à prendre les mesures nécessaires pour enregistrer la modification des statuts et de publier la modification conformément à la législation luxembourgeoise applicable.»

Cinquième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 18 les Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 18.**

18.1 Le produit constaté dans l'inventaire annuel, en déduisant les frais généraux, amortissements et autres charges, constitue le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, cinq pourcent (5%) est prélevé pour la constitution d'un fond

de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition du/des Associé(s).

18.2 Toute dividende déclaré aux bénéficiaires disponible pour distribution sera distribué à/aux Associé(s) comme suit;

(iii) aux porteurs des parts préférentielles en proportion du nombre des parts qu'il(s) détien(nen)t étant égale au montant des bénéficiaires distribuables disponibles à la Société calculée en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et entre autres, l'Associé(s), de temps en temps;

(iv) aux porteurs des parts ordinaires en proportion du nombre des parts qu'il(s) détien(nen)t calculé en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et l'Associé(s), entre autres, de temps en temps.

18.3 Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires en respectant seulement les deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date de ladite décision de déclaration de dividendes; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant en concordance avec l'Article 18.2.»

Sixième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 19 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Durant la liquidation de la Société tout solde du produit de liquidation sera distribuée, soit en espèce soit en nature, aux Associés, dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aux porteurs des Parts Préférentielles pour un montant égal à la valeur nominale avec le montant de la prime d'émission ou contribution de l'excédent de capital versé relativement à leurs parts;

(ii) aux porteurs des Parts Ordinaires pour un montant égal à la valeur nominale avec le montant de la prime d'émission ou contribution de l'excédent de capital versé relativement à leurs parts; et

(iii) tout surplus aux porteurs des Parts Préférentielles et Parts Ordinaires calculé en concordance à tout arrangement applicable d'investissement conclu par la Société et entre autres, l'Associé(s), de temps en temps.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 9 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014144527/466.

(140164365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Patron Coledale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.232.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 1st, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Coledale S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-five thousand one hundred and forty Euro and seventy-six Eurocent (EUR 25,140.76) according to the exchange rate published on XE.COM on August 27th, 2014.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3rd, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Coledale S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-cinq mille cent quarante Euros et soixante-seize Eurocent (EUR 25.140,76) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 27 août 2014.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2014. LAC/2014/42295. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145026/296.

(140165220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Reliance Alternative Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.968.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "RELIANCE ALTERNATIVE SICAV", a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital, with registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.968, incorporated pursuant to a notarial deed on 8th August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121 of 27th August 2012, not yet amended (the "SICAV").

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Martine Vermeersch, employee, residing professionally in 7A Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Marie Kaiser, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following agenda:

Agenda

1. Decision to dissolve and liquidate the SICAV
2. Appointment of Andbank Luxembourg as liquidator represented by Mr Alain Léonard and Mr Philippe Esser
3. Determination of the power and remuneration of the liquidator for the liquidation of the SICAV
4. Appointment of Mazars Luxembourg as auditor to the liquidation
5. Miscellaneous

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the SICAV and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator of the SICAV Andbank Luxembourg, represented by Mr Alain Léonard and Mr Philippe Esser, a société anonyme with registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.131 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the SICAV.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may make in its sole discretion advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the SICAV, in accordance with Article 148 of the Law.

The Liquidator may distribute the SICAV's assets to the members in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital.

The Liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Fourth resolution

The general meeting decides the appointment of Mazars Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, as auditor to the liquidation.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the SICAV as a result of the present deed are estimated approximatively at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: M. VERMEERSCH, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014. LAC/2014/42264. Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145114/83.

(140164567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

Les comptes annuels consolidés de GLV Inc., maison-mère de la Société au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014146324/12.

(140166364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.
